



**Compte Rendu de la Séance Publique du
Jeudi 24 Février 2011 – 19 heures**

Présents : MACHETEL P, VAREILHES J, Robert SIEGEL, SEGALA P, BONNET G, DE LAPOYADE G, MOULIERES C, DEMETS B.

Absent excusé : MORESMAU JP procuration à SIEGEL R, FONZES O procuration à DEMETS B.

I- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 :

❖ **BUDGET PARKING :**

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	308 723,99 €	80 033,77 €	388 757,80 €
Dépenses	301 009,10 €	80 033,77 €	- 381 042,87 €
Total	+ 7 714,93 €	0,00€	+ 7 714,93 €

Travaux réalisés en 2010 : automatisation parking Saint Laurent. Pour 2010, le budget parking a reversé au budget général 152 734,52 € + 80 000 € frais de personnel. Les autres dépenses de fonctionnement correspondent aux frais de gestion des parkings (maintenance du matériel, vidéosurveillance, vigiles, achat de petit équipement...).

❖ **BUDGET MUSEE :** crée il y a deux ans, ce budget devrait s'équilibrer après que tous les investissements aient été réalisés.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	35 568,66 €	103 595,27 €	+ 139 163,95
Dépenses	35 568,66 €	103 595,27 €	- 139 163,95
Total	0 €	0 €	0 €

Les droits d'entrées au musée ont rapportés cette année 18 896 € (tarif normal, 2,50 € / tarif réduit : 2€). Les droits d'entrées sont en augmentation en 2010 par rapport à 2009, mais un objectif de vente devra être établi à chaque début de saison. Une deuxième tranche de travaux a été réalisée en 2010. Le budget est alors équilibré par une réversion du budget général de 16 672 €.

❖ **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :**

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	47 317,98 €	27 524,88 €	+ 74 842,86 €
Dépenses	47 317,98 €	16 700,52 €	- 64 018,50 €
Total	0,00 €	10 824,36 €	10 824,36 €

Les travaux d'épaississement des boues sont terminés. Cela devrait permettre d'économiser sur les dépenses de fonctionnement. Ce budget est également subventionné par le budget général pour un montant de 19 468 €.

❖ BUDGET CCAS :

	Fonctionnement
Recettes	6 576,48 €
Dépenses	3 942,79 €
Total	+ 2 633,69€

Le CCAS a mis en place plusieurs actions en 2010 : ateliers découverte de jeux de société, participation au carnaval, participation aux voyages scolaires, ...etc

❖ BUDGET GENERAL :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	550 649,90 €	108 345,88 €	+ 658 995,78 €
Dépenses	514 954,45 €	108 345,88 €	- 623 300,33 €
Total	35 695,45 €	0 €	+ 35 695,45 €

Composé entre autre de la façon suivante :

Fonctionnement :

- *Dépenses* : Charge à caractère général : 96 020,00 € dont 18 915 € de frais d'électricité - Charges de personnel : 257 900 € - Emprunts : 34 750 € capital et 19 096 € intérêt - Autres charges : 90 590,66 € (dont subventions aux associations : 14 600 €) - réversion autres budgets 39 771,61 € - participation frais de fonctionnement des écoles et de restauration 12 052 € - réversion investissement : 51 281,21 €.

- *Recettes* : remboursement sur charges de personnel : 15 286 € - réversion du budget parking 232 734 € – réversion de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault 23 420 €, droit de terrasses : 13 440 € - location de salles et logis vert 26 200 €, impôts locaux : 63 381 €.

Investissement :

- *Dépenses* : Honoraires Mairie 48 805 € - Place du portal acompte N° 3 : 4 366 € - achat matériels : corbeilles, percolateurs, ordinateurs : 11 363,90 €

- *Recettes* : Fctva 32075 € - Subventions 11 302 €.

Les comptes sont consultables en Mairie.

Monsieur le Maire quitte la salle et le conseil municipal procède aux votes des comptes :

- Budget général : vote 9 pour
- Budget eau assainissement : vote 9 pour
- Budget musée : vote 9 pour
- Budget parking : vote 9 pour
- Budget CCAS : vote 9 pour

II – VOTE DES DELIBERATIONS :

1- Restauration de la Mairie : lancement de la phase ACT (Assistance pour la passation des contrats de travaux) et Projet Définitif : le permis de construire a été accordé. Le Plan de financement est pratiquement bouclé avec un taux de subvention avoisinant les 50 %. Montant des travaux : 700 000 € HT (soit 837 200 € TTC).

Vote : 10 Pour



Ancien Chemin de Ganges- **34150 Saint-Guilhem-le-Désert**
Tel 04 67 57 70 17 – Fax 04 67 57 76 62
Courriel : mairie-st-guilhem@wanadoo.fr
www.saint-guilhem-le-desert.com



Patrimoine Mondial
de l'UNESCO

2- Demande de subvention à la Fondation du Patrimoine pour les travaux en extérieur de la Mairie: Vote : 10 Pour

3- Demande de subvention au Conseil Général pour la réalisation des travaux en intérieur de la Mairie : Vote : 10 pour

Une première subvention a été accordé concernant les travaux réalisés pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

4- Demande de prorogation au Conseil Général et Régional des subventions attribuées pour la restauration des façades orientales de l'Abbaye de Gellone. Les opérations portants sur le patrimoine sont généralement subventionnées à hauteur de 80 % (50 % DRAC, 15 % Conseil Régional et 15 % Conseil Général), ce fut le cas pour celle-ci. A la demande de la Drac, cette opération ne pourra débuter cette année. Il convient donc de demander la prorogation des subventions acquises par le Département et la Région. Vote : 10 pour

5- Validation des profils de baignades : suite à la directive 2006/7/CE du Parlement européen concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade, il est devenu obligatoire de faire réaliser les profils de baignades. Le profil consiste à identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs et à définir, dans le cas où un risque de pollution est identifié, les mesures de gestion à mettre en oeuvre pour assurer la protection sanitaire de la population et des actions visant à supprimer ces sources de pollution. Le Conseil Municipal avait décidé de confier cette mission à Véolia, qui aujourd'hui nous communique ces documents. Le Conseil en prend connaissance de ces documents règlementaires et valident ceux-ci. Vote : 10 pour

6- Modification des tarifs de l'eau pour l'année 2011 : Chaque année, il convient d'ajuster les tarifs composants la facturation de l'eau. Le montant des taxes est imposé par l'Agence de l'Eau, mais les autres tarifs sont décidés par le Conseil Municipal.

	2010	2011
Taxes de l'Agence de l'Eau :		
Taxe pollution domestique (AE) - €/m3	0,114	0,168
Taxe modernisation de réseaux (AE)- €/m3	0,078	0,120
Autres Eléments :		
Abonnements - €	7,62	7,78
Eau potable - €/m3	0,42	0,43
Epuration - €/m3	0,62	0,63
Eau jardin - €/m3	0,24	0,25

Vote : 9 pour – 1 abstention

7- Adhésion au service de Médecine Préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique : Les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents territoriaux en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions. Pour ce faire, elles disposent d'un moyen organisé par le statut : le service de médecine de prévention. Le Conseil Municipal décide d'adhérer au service mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Hérault. Vote : 10 pour

8- Indemnité de conseil attribuée au receveur municipal pour l'exercice des fonctions de receveurs des communes : Vote : 6 Pour – 4 Abstentions

9- Signature d'une convention pluri annuelle d'exploitation agricole et de pâture avec Monsieur Nicolas Maffre : Dans le cadre de l'OCAGER (Opération Concertée d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural), le Conseil Général a loué à Mr Maffre, éleveur à Péret, des parcelles aux abords des Lavagnes. Au vu du projet présenté par Mr Maffre, qui souhaite agrandir l'espace de pâture pour son



Ancien Chemin de Ganges- **34150 Saint-Guilhem-le-Désert**
Tel 04 67 57 70 17 – Fax 04 67 57 76 62
Courriel : mairie-st-guilhem@wanadoo.fr
www.saint-guilhem-le-desert.com



Patrimoine Mondial
de l'UNESCO

troupe au de 600 bêtes (moutons et brebis), et sachant que le pâturage réduit le risque d'incendie, Mr le Maire propose de mettre à la disposition de l'éleveur les parcelles suivantes :

Section	N°	Lieu dit	Contenance			Nature
A	174	Mas d'Agre		02 a	90 ca	Pature
A	185	Mas d'Agre	2 ha	11 a	90 ca	Pâture
A	186	Mas d'Agre		04 a	50 ca	Pâture
A	187	Mas d'Agre	1 ha	70 a	50 ca	Chêne
A	195	Mas d'Agre		19 a	99 ca	Pâture
A	198	Mas d'Agre		31 a	90 ca	Chêne
A	199	Mas d'Agre	2 ha	25 a	00 ca	Pâture
A	197	Mas d'Agre		05 a	65 ca	
A	201	Mas d'Agre	13 ha	43 a	60 ca	Chêne

Vote : 9 pour - 1 abstent°

10- Demande d'abrogation des décrets d'autorisation du permis d'exploration dit de Nant, concernant les gaz de schistes :

Préambule : Les gaz de schistes sont des gaz enfermés dans la roche sédimentaire entre 2000 et 3000 mètres sous terre. On les connaît depuis longtemps mais on ne savait pas jusqu'il y a peu les extraire de manière rentable. Depuis quelques années, les Américains ont développé une technique "appropriée". Ils forent, envoient sous haute pression de l'eau chargée de quantité de produits chimiques afin de désagréger la roche, en libérer le gaz, et remonter l'eau devenue gazeuse. La quantité d'eau nécessaire est faramineuse (15 000 mètres cube par opération) : la moitié se perd sous terre, l'autre moitié devient un déchet toxique. La pollution des nappes phréatiques est assurée. Au fond de chaque puits on fracture la roche à l'horizontale, en étoile, sur quelques centaines de mètres. Et on creuse un nouveau puits un peu plus loin pour continuer l'extraction. Les régions exploitées se retrouvent mitées.

En France, les permis délivrés discrètement le 1er mars 2010 par Jean-Louis Borloo alors ministre de l'écologie et de l'énergie, concernent le permis dit de Nant qui s'étend sur 4000 km², mais aussi ceux de Montélimar et Villeneuve de Berg. Ces permis concernent l'exploration, préalable à une éventuelle exploitation. Mais dès lors que l'exploitation est inacceptable, il convient bien sûr de s'opposer déjà à l'exploration.

La commune de Saint-Guilhem n'a été avertie en aucune façon qu'elle était concernée par le permis d'exploration dit "de Nant". Elle en fait néanmoins partie, du fait de sa ressource en eau qui provient du bassin versant du Verdus, lui même connecté par circulation karstique aux causses du Larzac. Il est inacceptable que des injections de produits chimiques, dont certains sont connus pour leur hautes toxicités, soient envisagées alors que rien ne peut-être prévu pour le contrôle de leur diffusion dans le sous-sol. A la différence des méthodes classiques d'exploration pétrolière qui se basent essentiellement sur des processus physiques de forage et de surpression naturelle des réservoirs pétroliers ou gaziers, les méthodes chimiques que ces permis d'exploration autorisent constituent des menaces effectives d'empoisonnement des populations situées aux exutoires des eaux souterraines.

La qualité de la ressource en eau de la commune est vitale non seulement pour ses habitants mais également pour toutes les activités économiques qu'elles soient agricoles, industrielles ou touristiques. Le Conseil Municipal décide de demander au Ministère de l'Ecologie et au Gouvernement l'annulation immédiate de tous les travaux d'exploration de gaz non conventionnel sur les territoires impliquant nominativement ou potentiellement la commune de Saint-Guilhem-le-Désert ainsi que l'abrogation du décret du 1^{er} mars 2010 autorisant cette exploration.

Vote : 10 pour

Aujourd'hui, devant l'onde de choc provoquée par la mise au grand jour des effets désastreux que produirait l'extraction de gaz de schiste et la mobilisation générale, la ministre de l'écologie, Nathalie Kosciusko Morizet a décrété un moratoire, le temps de confier à une équipe d'experts une mission d'évaluation.



Ancien Chemin de Ganges- 34150 Saint-Guilhem-le-Désert

Tel 04 67 57 70 17 – Fax 04 67 57 76 62

Courriel : mairie-st-guilhem@wanadoo.fr

www.saint-guilhem-le-desert.com



Patrimoine Mondial
de l'UNESCO

La séance est levée à 21 heures.



Ancien Chemin de Ganges- **34150 Saint-Guilhem-le-Désert**
Tel 04 67 57 70 17 – Fax 04 67 57 76 62
Courriel : mairie-st-guilhem@wanadoo.fr
www.saint-guilhem-le-desert.com



Patrimoine Mondial
de l'UNESCO